

## Appel à Projets Internes Département Sciences et Technologies pour la Santé (STS) Campagne 2021

Le département STS lance un deuxième appel à projets visant à stimuler et soutenir des projets de recherche collaboratifs de qualité.

Cet appel s'adresse à des projets émergents associant au moins deux laboratoires de recherche du Département STS et vise à soutenir **jusqu'à trois projets, à hauteur de 15 000 € HT par projet**.

## Critères de recevabilité des projets:

- 1. Le.la responsable scientifique (chercheur.e ou enseignant.e-chercheur.e ) doit appartenir à une Unité de recherche du Département
- 2. Le projet doit associer au moins deux équipes appartenant à deux Unités du département.
- 3. Le projet doit être émergent et non encore financé par l'ANR, l'ERC ou l'INCA. Si d'autres financements ont été obtenus pour ce projet ils doivent être clairement indiqués.
- 4. Les projets recouvrant plusieurs des axes thématiques du Département<sup>1</sup> ainsi que les projets multidisciplinaires recevront une attention particulière.
- 5. Le projet doit être soumis conformément au format édicté plus bas et être complet
- 6. Le projet pourra être rédigé en Français ou en Anglais

## Procédure d'expertise des dossiers:

Chaque projet sera expertisé par au moins deux experts n'appartenant pas à l'Université de Bordeaux. Chaque expert devra apprécier et exposer dans un rapport argumenté:

- 1. La qualité scientifique et technique du projet
- 2. L'originalité de la proposition
- 3. La qualité du consortium réuni pour le projet
- 4. La pertinence de la mobilisation des ressources au regard des objectifs du projet

Les rapports d'experts seront examinés par le comité directeur au sein duquel chaque laboratoire/structure du Département est représenté. Cet examen permettra de procéder à un interclassement des projets qui sera ensuite présenté pour délibération en Conseil du Département. Des critères comme la mise en place de nouvelles collaborations, ou le caractère "structurant" pour le Département pourront influencer cet interclassement.

Chaque projet, rédigé sur papier libre (Calibri 11, interligne 1,5), comprendra :

- un titre
- un résumé d'une dizaine de lignes
- les équipes et personnels impliqués
- une description en une demi page de l'utilisation des fonds (les salaires sont exclus)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire les cinq axes thématiques du départements sont : Biophysique et structures des assemblages complexes, Chimie-biologie, chimie bioinspirée et vectorisation, Bioingénierie cellulaire et tissulaire, Imagerie biomédicale, Physiopathologie et recherche translationnelle

- 5 publications marquantes pour chaque équipe
- le projet lui-même en 3 pages maximum, section bibliographique non comprise.
- l'indication justifiée de personnes à qui il n'est pas souhaité d'adresser le dossier

## Calendrier de l'appel à projet

Les projets pourront être transmis jusqu'au 25 mars 2021 par courrier électronique à Alexandra Prevot (alexandra.prevot@u-bordeaux.fr) et à Gilles Guichard (gilles.guichard@u-bordeaux.fr).

- Les résultats seront communiqués à partir du 3 mai 2021 par courrier électronique aux responsables de projets.

Les fonds demandés seront immédiatement disponibles et devront être engagés avant la clôture de l'exercice 2021.